

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Description de poste: Vice-président
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2018
Date de révision	Janvier 2018

DESCRIPTION DU POSTE

1. En cas de démission ou d'incapacité du président ou de la présidente pendant son mandat, le vice-président ou la vice-présidente assumera le poste de président(e) ;
2. S'acquitte des tâches déléguées au poste par le ou la président(e) ;
3. Examine et révise les politiques et autres documents de l'ANIU ;
4. Participe à l'examen et à la révision des règlements administratifs ;
5. Membre permanent du comité des conférences de l'ANIU ;
6. Président(e) en communication pour le forum public sur notre site web ;
7. Le poste de vice-président devient le poste de président lors de la deuxième année, comportant au moins 6 à 8 heures de travail par semaine. On s'attend à ce que vous participiez à toutes les réunions en personne de l'ANIU, les téléconférences mensuelles, l'AGA et la conférence nationale.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- ❖ Occupe actuellement un emploi en soins d'urgence au Canada, dans un milieu de travail, tel que défini dans les politiques de l'ANIU ;
- ❖ Infirmière ou infirmier autorisée, habileté à pratiquer au Canada ;
- ❖ CSU(C) un atout ;
- ❖ Compétences en informatique et avec les logiciels y compris le traitement de texte et les tableurs ;
- ❖ Connaissances de base en comptabilité ;
- ❖ Peut assister en personne ou par voie électronique à la majorité des réunions du Conseil (selon les règlements administratifs de l'ANIU) ;
- ❖ Doit participer à la conférence nationale annuelle ;
- ❖ Membre en règle de l'ANIU depuis au moins deux ans ;
- ❖ Certains postes de hautes direction exigent des compétences supplémentaires ainsi qu'une expérience antérieure acquise au sein d'un conseil d'administration et en matière de structure et de gouvernance, tel que prévu à la politique de l'ANIU.